ABC PIECES AUTO

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 5000 euros

Siège social : 56 Av Jean Moulin 73200 Albertville

841115504 R.C.S. Chambery

PROCÉS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 26/01/2024

Le 26/01/2024,

à 9 heures,

AZIZ TERBECHE, associé(e) unique de la société ABC PIECES AUTO a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

L'objet des présentes décisions étant le suivant :

- Modification du président,

- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIÈRE DECISION

L'associé unique prend acte de la démission de MARGUERITE GUERDENER, remise ce jour, de ses fonctions de président, à compter du 26/01/2024. Il lui donne quitus pour sa gestion.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique décide de nommer TERBECHE AZIZ, né(e) le 04/12/1968, à ORAN, domicilié(e)

18 rue jean baptiste martin 73200 Albertville pour une durée indéterminée en remplacement de GUERDENER MARGUERITE .

TERBECHE AZIZ accepte les fonctions de président et déclare sur l'honneur n'être frappé(e) d'aucune des incapacités ou de déchéance susceptible de lui interdire l'accès à ces fonctions et exercera ces fonctions dans les conditions prévues par les lois et règlements.

TROISIÈME DÉCISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour l'accomplissement des formalités de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

A.T.

TERBECHE AZIZ